Tournée de sensibilisation et de dissémination des directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques

Libreville, 4-8 mars 2013

Etat de mise en Ê uvre de nouvelles directives sur les finances publiques de la CEMAC :

Progrès réalisés et difficultés rencontrées



Plan de la Présentation

Cadre harmonisé de gestion des finances publiques : historique, objectifs, innovations et calendrier

Plan dactions de relecture et de mise en %uvre des directives : Etat de mise %uvre

Difficultés rencontrées et perspectives

Historique

Conformément aux dispositions de la Convention de l'UEAC (Art.56), la Commission de la CEMAC (C-CEMAC) s'est engagée depuis quelques années avec l'appui de ses PTF (FMI, BM, PNUD, AFRITAC Centre, UE) dans un processus de réforme ambitieuse des finances publiques de ses Etats membres;

En 2007, une étude sur l'harmonisation des finances publiques a été réalisée par la Commission de la CEMAC avec l'appui de l'UE et a abouti en 2008 sur 5 directives sur les finances publiques (Lois des Finances, RGCP, PCE, NBE et TOFE).

Historique

En 2010, à la suite des faiblesses décelées dans les 1ères directives (absence de la progressivité dans la mise en œuvre, incohérences et insuffisances dans les directives), à la demande de la Commission, une mission d'assistance technique du FMI (Département des Finances Publiques et AFRITAC Centre) a assisté à :

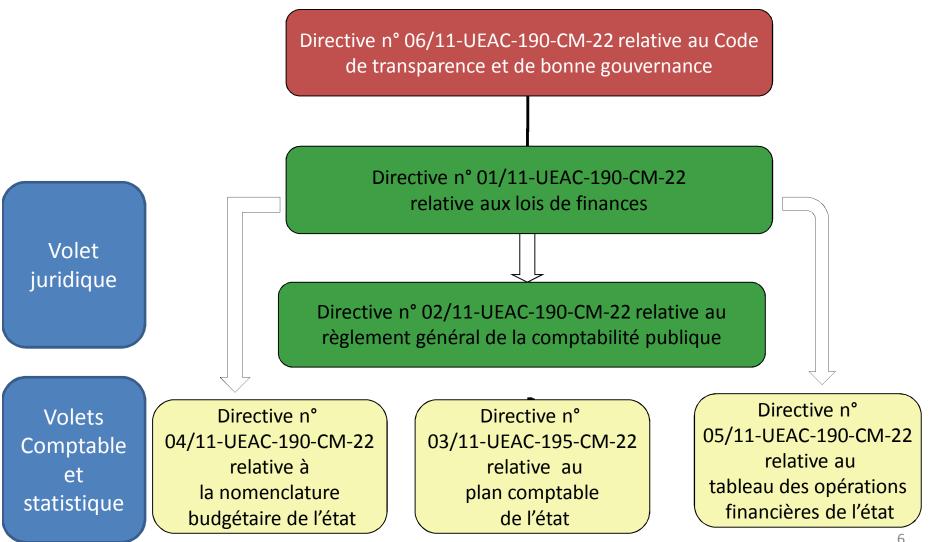
- . Élaborer un plan d'action de relecture et de mise en œuvre des directives révisées et mettre en place un Comité sous régional d'experts en FP;
- . Définir les objectifs et les options techniques de la relecture ;
- . Procéder à la révision des directives de 2008 et élaborer une 6ème directive sur la transparence de la gestion des finances publiques.

Historique

Au total, six directives ont été élaborées et adoptées par le Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) du 19 décembre 2011 et portent sur :

- 1. le Code de Transparence et de bonne gouvernance ;
- 2. les Lois de Finances ;
- 3. le Règlement Général sur la Comptabilité Publique (RGCP);
- 4. la Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE) ;
- 5. le Plan Comptable de l'Etat (PCE) et
- 6. le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

Architecture du dispositif de gestion des finances publiques



Pourquoi une telle réforme

- "Harmoniser la gestion des finances publiques pour assurer une meilleure comparabilité des données, dans le cadre de la surveillance multilatérale.
- Dans un souci de **modernisation**, visant à intégrer les nouvelles normes et les meilleures pratiques internationales (notamment la gestion axée sur les résultats) en vue d'améliorer l'**efficacité** de l'action publique;
- " Afin d'introduire davantage de **transparence** et de **rigueur** dans la gestion des finances publiques ;

Principales innovations

La réforme induit 4 innovations principales :

- Le passage d'un budget de moyens à un moyen de résultats ;
- La responsabilisation des acteurs budgétaires ;
- Le renforcement du rôle du Parlement et de la Cour des Comptes;
- La rénovation des cadres comptables et statistiques.

Principales innovations

- Le passage d'un budget de moyens à un moyen de résultats Programme ;
 - . La notion de Programme ;
 - . L'instauration d'une approche programmatique pluriannuelle
 - " Phase de la programmation budgétaire : CBMT et CDMT ;
 - " Phase d'exécution budgétaire : AE et CP;

Principales innovations

- La responsabilité des acteurs budgétaires
 - . La déconcentration de loprdonnancement ;
 - . La régulation budgétaire ;
 - . La fongibilité des crédits ;
 - . Le responsable de programme ;
 - La rénovation du rôle du contrôleur financier

Principales innovations

- Le renforcement du rôle du Parlement et de la Cour des Comptes
- Parlement
 - Instauration du Débat doprientation budgétaire (DOB) ;
 - . Information au Parlement plus exhaustive ;
 - . Nouvelles Modalités de vote.

Principales innovations

Le renforcement du rôle du Parlement et de la Cour des Comptes

Cour des Comptes :

- . Création obligatoire dans tous les Etats membres ;
- . ISC des finances publiques avec la plénitude de juridiction ;
- . Missions juridictionnelles : jugement des comptes des comptables publiques et sanction des fautes de gestion ;
- Missions non juridictionnelles : contrôle de gestion, évaluation des politiques publiques et appréciation des comptes;

Calendrier de mise en œuvre

- Transposition en droit interne :
 - 2 ans, à compter de l'adoption par la CEMAC (décembre 2011- décembre 2013)
- " Application effective :
 - o Immédiate pour les dispositions «classiques» (2014)
 - 8 ans à compter de la transposition pour les dispositions novatrices complexes (2021) à savoir : Déconcentration de l'ordonnancement, Budget de performance, Pluriannualité (CDMT/CBMT), Autorisation d'engagement, Modulation des contrôles, Fautes de gestion, Fonds des bailleurs
 - 10 ans pour la comptabilité en droits constatés (2023)
- En attendant, le droit applicable est le droit existant. 13

Plan de la Présentation

Cadre harmonisé de gestion des finances publiques : historique, objectifs, innovations et calendrier

Plan dactions de relecture et de mise en %uvre des directives : Etat de mise %uvre

Difficultés rencontrées et perspectives

II. Plan donctions de relecture et de mise en %uvre des directives : Etat de mise %uvre (1/9)

- Pour faciliter la mise œuvre des directives, le FMI à travers le Département FAD a assisté la C-CEMAC à élaborer un plan d'actions de relecture et mise en œuvre.
- Ce plan d'actions qui a été adopté en octobre 2010 par le Conseil des Ministres de l'UEAC comprend 7 composantes :
 - 1. Relecture des directives ;
 - 2. Dissémination des directives adoptées ;
 - 3. Renforcement des capacités des acteurs ;
 - 4. Traduction des directives dans les droits nationaux ;
 - 5. Suivi-évaluation;
 - 6. Mise à niveau des systèmes d'information des Etats membres ;
 - 7. Appui à la mise en œuvre des réformes dans les Etats Membres.

II. Plan donctions de relecture et de mise en %uvre des directives : Etat de mise %uvre (2/9)

La situation par composante se présente comme suit :

- " Composante 1 : Relecture des directives
 - Objectif : Adopter des Directives améliorées, cohérentes, réalistes et en ligne avec les normes internationales
 - . Actions réalisées :
 - "Préparation et adoption des objectifs, des options techniques de la relecture et du plan d'actions;
 - Préparation, validation au plan technique et adoption des 5 directives révisées, plus une 6^{ème} sur la transparence des finances publiques.
 - . Composante achevée

II. Plan donctions de relecture et de mise en %uvre des directives : Etat de mise %uvre (3/9)

Composante 2: dissémination des directives adoptées

- . Objectif : Rechercher le soutien interne et externe à travers une bonne information des acteurs, du public et de la société civile
- . Actions réalisées :
 - "Élaboration et validation des 5 guides didactiques des directives ;
 - "Affichage sur le site web de la C-CEMAC des directives et des guides d'applications des directives ;
 - "Edition sous forme de recueil des directives ;
 - "Organisation d'un séminaire régional de dissémination des directives

. Restant des actions :

- Tournée de sensibilisation et de dissémination vers les i) les Institutions des EM, ii) les acteurs de la GFP, iii) la société civile et iv) les média. (en cours)
- "Élaboration et validation des supports de communication (plaquettes et brochures) (en cours)

II. Plan donctions de relecture et de mise en %uvre des directives : Etat de mise %uvre

Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs

- . Objectif: Assurer une meilleure appropriation des nouveaux paradigmes induits par les directives
- . Actions réalisées

"Élaboration et validation des 9 modules de formation, plus un $10^{\text{ème}}$ module sur la gestion de la trésorerie et le financement. Il S'agit de : 1. Module M1 : code de transparence et de bonne gouvernance et aux généralités de la reforme ; 2. Module M2 : politique budgétaire ; 3. Module M3 : structures et procédures budgétaires ; 4. Module M4 : exécution budgétaire – phase administrative ; 5. Module M5 : chaîne de la dépense ; 6. Module M6 : comptabilité générale de l'Etat ; 7. Module M7 : programmes et a la performance ; 8. Module M8 relatif à l'audit interne ; 9. Module M9 : contrôle externe et 10. Module M10 : Gestion de la Trésorerie et au financement.

"Projet de mise en place d'une plateforme d'enseignement à distance sur les modules de formation;

II. Plan donctions de relecture et de mise en %uvre des directives : Etat de mise %uvre (5/9)

Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs (suite)

. Restant des actions :

"Formation des formateurs;

"Élaboration des plans nationaux de formation;

"Formations générale en finances publiques et

"Formations métiers (GAR, Budget programme, comptabilité patrimoniale, droits constatés, etc.).

II. Plan donctions de relecture et de mise en %uvre des directives : Etat de mise %uvre (6/9)

Composante 4: traduction des directives dans les droits nationaux

- . Objectif: Rendre les Directives applicables dans les EM
- . Actions à réaliser
 - Élaboration des chronogrammes des activités à mener pour la traduction des directives dans le droit interne ;
 - " Activités à conduire conformément au chronogramme arrêté.
 - " Avis de conformité de la C-CEMAC sur les projets de texte;
 - "On distingue 3 groupes :
 - . **Groupe 1 (Cameroun et Gabon)**: pays ayant pris de l'avance sur les nouvelles directives. Le Cameroun exécute son premier budget en mode programme en 2013 et le Gabon se prépare pour 2015. Cependant, les textes nécessitent un toilettage. Le Gabon a transmis à la C-CEMAC un chronogramme de transposition et le Cameroun, attend une mission d'analyse des écarts entre les textes ;
 - . **Groupe 2 (Congo et Tchad)** : pays ayant engagé la transposition de nouvelles directives dès leur adoption. Le Tchad a transmis son Projet de LOLF à la C-CEMAC et la Commission a formulé son avis sur projet de texte. Le Congo a adopté sa LOLF.
 - . **Groupe 3 (RCA et Guinée Equatoriale)** : la RCA vient de démarrer le processus ; la transposition en Guinée Equ. est conditionnée par la traduction des directives en espagnol.

II. Plan dactions de relecture et de mise en %uvre des directives : Etat de mise %uvre (7/9)

Composante 5 : Suivi-Evaluation

- . Objectif: Assurer la mise en œuvre satisfaisante des directives
- . Actions réalisées
 - Mise en place d'un Comité sous-régional d'Experts en GFP;
- . Restant des actions :
 - Recrutement des Experts sous-régionaux LT (équipe régionale de suivi-évaluation) et d'un Expert international CT pour l'encadrement de l'équipe ;
 - " Missions de suivi-évaluation ;
 - " Mise en place d'un outil de suivi-évaluation ;
 - "Constitution d'un réseau de professionnels en GFP de la CEMAC.

II. Plan dactions de relecture et de mise en %uvre des directives : Etat de mise %uvre (8/9)

Composante 6 : Mise à niveau des systèmes d'informations dans les droits nationaux

- . Objectif: Automatiser le nouveau système de GFP
- . Actions réalisées
 - Etude sur les systèmes d'information budgétaires et comptables des Etats membres de CEMAC;
- . Restant des actions :
 - "Validation des conclusions et des recommandations de l'études ;
 - " Mise en œuvre des recommandations de l'étude ;

II. Plan dactions de relecture et de mise en %uvre des directives : Etat de mise %uvre (9/9)

Composante 7 : Appui à la mise en œuvre des réformes

- . Objectif : Accompagner la mise en œuvre des réformes induites par les Directives
- . Actions réalisées
 - "Assistance technique des PTFs aux EM;
- . Restant des actions :
 - "Élaboration des plans nationaux des réformes ;
 - "Pilotage des réformes au niveau régional et national.

Plan de la Présentation

Cadre harmonisé de gestion des finances publiques : historique, objectifs, innovations et calendrier

Plan dactions de relecture et de mise en %uvre des directives : Etat de mise %uvre

Difficultés rencontrées et perspectives

III. Difficultés rencontrées et perspectives (1/2)

Difficultés rencontrées

- . Absence d'une structure adéquate en charge des finances publiques au niveau de la C-CEMAC
 - " Risque de retard dans l'exécution du plan d'actions ;
 - Difficultés à suivre les réformes au niveau des EM;
 - " Faible coordination de l'AT;
 - Sensibilisation insuffisante des acteurs politiques donc risque de blocage politique et de retard sur le calendrier de transposition dans certains pays;
- . Ressources limitées pour financer le plan d'actions ;
- Prise en compte insuffisante des réformes au niveau des EM ;
- . Alignement des textes nationaux avec les directives (ex. Cour des Comptes qui exige une révision constitutionnelle, les modifications juridiques intervenues avant les nouvelles directives, obligation de l'avis conforme de la Commission)

III. Difficultés rencontrées et perspectives (2/2)

Perspectives

- . Mieux articuler les interventions autour de la mise en œuvre des directives :
 - " Mettre en place d'un cadre partenarial entre la C-CEMAC et les PTF;
 - Intégrer les réformes induites par les nouvelles directives dans les plans nationaux de réformes
 - Élaborer des stratégies appropriées pour la mise en œuvre des principales innovations ;
 - Renforcer les échanges d'information entre le niveau national et régional;
- . Rendre plus efficace les actions de renforcement des capacités
 - " Mutualiser les expériences entre les experts ;
 - Mettre en place une équipe régionale de suivi-évaluation ;
 - " Assurer la coordination au niveau régional des formateurs ;
 - Accompagner la mise en œuvre des plans nationaux de formation ;
- . Mettre en place une structure en charge des finances publiques
 - Avec un niveau d'effectif adéquat : prendre en charge les réformes en GFP, explorer les nouveaux modes de financement et suivre les autres questions notamment la délégation des services publics, les marchés publics, etc.

Conclusion

- La mise en œuvre des directives sur les finances publiques constitue une réforme d'envergure en matière de gestion des finances publiques.
- Le préalable : une transposition intégrale et fidèle des directives.
- "Un partenariat de long terme pour la mise en œuvre EM-C-CEMAC-PTF

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION